



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 28.12.2018

Numéro de publication: SR01-0000000339

Cantons: GE, FR

Entité de publication:

KPMG SA, Rue de Lyon 111, 1203 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus PPR Suisse SA avec Aparfi S.A.

Organisation transférante:

PPR Suisse SA
CHE-367.148.525
Rue des Pilettes 3
1700 Fribourg

Organisation reprenante:

Aparfi S.A.
CHE-102.893.611
Rue des Pilettes 3
1700 Fribourg

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.12.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

19.03.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Aparfi S.A.
Rue des Pilettes 3
c/o Fiduconsult Fribourg SA
1700 Fribourg